



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22102602

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

18 AOUT 2022

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0442 057 605

Nom

(en entier) : CDC - CDMAT

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE ANONYME

Adresse complète du siège : RUE DU BOUT DE LA HAUT 460, 7390 QUAREGNON

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES TENUE AU SIEGE
SOCIAL LE 13 JUIN 2022

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée, à l'unanimité des voix, décide de modifier la composition du conseil d'administration.

Il est décidé de démissionner la société Namhold de son poste d'administrateur délégué à dater de ce jour.

Le Conseil d'administration sera dorénavant composé pour une durée de six ans et ce jusque l'assemblée générale de 2028 de :

Monsieur Patric NAMUR domicilié Rampe des Ecoliers , 9 à 7340 Wasmes NN 70.08.28-139.62

Monsieur Xavier NAMUR domicilié avenue J. Wauters 94 à 7340 Colfontaine NN 75.11.23-147.39

L'assemblée décide de nommer Messieurs Patric NAMUR et Xavier NAMUR en qualité d'administrateur délégué avec tout pouvoir à chacun d'eux.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 12 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal .

Le Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).